



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

Assainissement

**DELIBERATION**

**N° 2010-127 du 18 novembre 2010**

**OBJET : convention de partenariat avec la Commune de Puy Saint Pierre / Années 20102014**

Rapporteur : M. M. le Président

Le 18 novembre 2010 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 10 novembre 2010 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29 jusqu'à la délibération n° 2010-119  
30 à partir de la délibération n° 2010-120

Nombre de pouvoirs : 6.

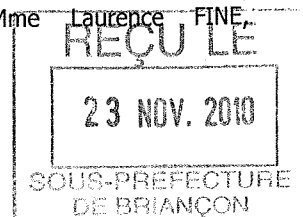
Nombre de votes : 35 jusqu'à la délibération n° 2010-119  
36 à partir de la délibération n° 2010-120

*M. Edmond CADET est nommé secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, M. Raymond CIRIO, M. Alain NICOLOSO, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Laëticia CODURI, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n° 2010-120) M. Philippe SEZANNE, M. Marc FAURE BRAC, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Michel RICCI, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Pierre LEROY, M. Roger PERINET, M. Philippe MARIACHER, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, M. Bernard COLOMBAN.

**Avaient donné pouvoir :**

M. Jean-Louis FAURE à M. Jean-Pierre SEVREZ  
Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY  
Mme Corinne MEYER à M. Gérard FROMM  
M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC à M. Alain FARDELLA  
Mme Brigitte BOREL à Mme Laurence FINE  
M. Philippe STOCKLI à M. Philippe MARIACHER



**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2010-27-10 en date du 27 janvier 2010 portant compétence en matière d'assainissement,

**Vu** la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

**Vu** la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5111-1 relatif à l'établissement de conventions entre collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du 29 mars 2006 par laquelle le Conseil communautaire approuve la signature du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif avec la Société d'Équipement et d'Entretien des Réseaux Communaux (SEERC),

**Vu** la convention de partenariat de l'exercice 2009 signée entre la Communauté de Communes du Briançonnais, la Communes du Puy Saint Pierre et la SEERC,

**Considérant** la nécessité de fonder de nouvelles règles de partenariat financier avec la Commune de Puy Saint Pierre dont les eaux usées sont rejetées dans le collecteur intercommunal et traitées à la station d'épuration du Briançonnais,

**Considérant** la nécessité de raccorder la Commune de Puy Saint André au réseau communal de Puy Saint Pierre dans un souci environnemental et financier,

**Considérant** les modifications demandées par le SEERC et la Commune de Puy Saint Pierre sur la convention approuvée lors du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2010,

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 26 octobre 2010,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Environnement et Développement Durable en date du 4 novembre 2010,

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

- Approuve le nouveau projet de convention de partenariat avec la Commune de Puy Saint Pierre, dont le projet est joint en annexe, aux titres des exercices 2010-2014, permettant d'intégrer les modifications demandées,
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention.
- Dit que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2010-112 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2010

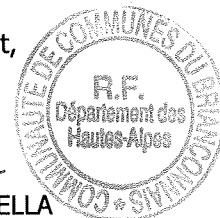
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA



Date dépôt : 22 NOV. 2010

Date affichage : 23 NOV. 2010